

NOTE SUR LE COMITE TECHNIQUE DU FONAREDD

Composition et Fonctionnement

Cette note précise la composition et le fonctionnement du Comité Technique du Fonds National REDD+ (FONAREDD), sur base des arrangements intérimaires pris dans l'attente de l'approbation des règles par le Comité de Pilotage du Fonds.

1) Composition du Comité Technique

La composition du Comité Technique est la suivante :

- président : le Directeur du Développement Durable, du MECNDD
- vice-président : un représentant du Comité Technique de Suivi des réformes/ Ministère des Finances,
- le Coordonnateur du Secrétariat exécutif du FONAREDD
- un représentant de la CN REDD
- un expert universitaire
- un expert de la société civile
- deux experts mis à disposition par les Contributeurs (Norvège et/ou secrétariat de CAFI)
- un expert du programme ONU-REDD (PNUD)
- un expert de la Banque Mondiale (en tant que partenaire de mise en œuvre du FCPF)
- Rapporteur : un représentant du Secrétariat Exécutif du FONAREDD sans voix délibérative.

Il est donc composé de 11 membres, dont 10 membres avec voies délibératives. Le quorum est fixé à 7 membres.

Les dispositions suivantes ont été prises eu égard à la composition décrites dans le Manuel d'Opérations (page 19) :

- a) Dans la programmation du FONAREDD, le nombre de programmes relatifs aux réformes, visant directement ou indirectement l'élaboration et/ou l'adaptation juridique ou réglementaire des politiques, est important : gestion durable des forêts, aménagement du territoire, foncier, mines, et jusqu'aux programmes intégrés qui pourront accompagner la promulgation d'édits et autres textes réglementaires au niveau provincial. Cela qualifie le CTR (Comité Technique de Suivi des Réformes) à participer au Comité Technique, préférablement comme Vice-Président.
- b) La Coordination du Secrétariat Exécutif du FONAREDD dispose d'une voix délibérative, du fait de sa connaissance du portefeuille des investissements REDD+. En effet, le Secrétariat Exécutif joue un rôle technique et de suivi évaluation critique à toutes les étapes du cycle des programmes. Il dispose de la connaissance et de la maîtrise du portefeuille pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC. Il agit en tant que pourvoyeur principal d'analyses et d'information sur les programmes et donc doit être membre à part entière du Comité.
- c) La fonction de rapporteur revient au Secrétariat Exécutif, tant elle est importante à des fins de communication vis-à-vis du Comité de Pilotage et de la finalisation des dossiers d'évaluation et de suivi évaluation. Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD prépare donc les versions préliminaires (drafts) des rapports d'analyse des propositions de programme pour examen et recommandations du Comité Technique.

- d) Du fait de leur rôle d'appui-conseil auprès du Comité Technique, les experts indépendants ne peuvent être considérés comme membres à part entière dudit Comité Technique et donc ne disposent pas de droit de vote. Il est mentionné en page 20 du Manuel d'Opérations du Fonds que les experts indépendants peuvent être invités par le Comité Technique pour éclairages et conseils.

Les dispositions suivantes ont donc été prises:

- Le CTR/ Ministère des Finances œuvre en qualité de Vice-Président du Comité Technique ;
- Les évaluateurs indépendants ne disposent pas de droit de vote au sein du Comité Technique ;
- La Coordination du Secrétariat Exécutif du FONAREDD dispose d'une voix délibérative;
- Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD officie en qualité de rapporteur et prépare les versions initiales (drafts) des rapports d'analyse des propositions de programme pour examen et recommandations du Comité Technique.

2) Désignation des membres du Comité Technique

Pour s'assurer de la **qualité de la participation des experts** tant indépendants (participation exceptionnelle à la demande du Comité Technique) que représentants institutionnels (Banque, contributeurs), il est recommandé que chaque institution puisse désigner un seul et unique représentant. Cette personne sera qualifiée à représenter l'institution jusque fin 2016, dans un premier temps, puis sur une base annuelle. En cas d'impossibilité d'assister à la réunion, ce représentant pourra proposer un suppléant pour assister aux réunions du Comité Technique sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Exécutif du FONAREDD.

Il est vivement recommandé que les membres du Comité Technique assistent physiquement aux réunions. Mais du fait du nombre important de membres représentants des organisations externes (contributeurs, ONU-REDD, FCPF) et afin de garantir la qualification technique des membres du Comité Technique, la possibilité d'assister à la réunion par visio-conférence sera possible pour un nombre maximal de deux membres.

Le Secrétariat Exécutif intérimaire du FONAREDD envoie des courriers demandant aux organisations membres de désigner leurs représentants. Les dispositions suivantes seront requises :

- Pour les contributeurs, un courrier sera envoyé au représentant du Conseil d'Administration de CAFI pour la RDC (Norvège) afin que le Conseil d'Administration désigne ses deux représentants ;
- Pour ONU-REDD, un courrier sera envoyé au Secrétariat d'ONU-REDD et au PNUD/REDD, indiquant le souhait que le PNUD soit désigné du fait de son appui effectif à l'élaboration du Plan d'Investissement REDD+. L'expert désigné par le PNUD pour le compte d'ONU-REDD devra avoir une connaissance avérée du Plan d'Investissement REDD+, une expérience avérée en RDC et une compréhension solide des enjeux nationaux relatifs à la programmation multisectorielle ;
- Pour FCPF, un courrier sera envoyé au Secrétariat du FCPF et à la Banque Mondiale, indiquant le souhait que la Banque Mondiale désigne un expert ayant une connaissance avérée du Plan d'Investissement REDD+, une expérience avérée en RDC d'accompagnement du pays en phase d'investissement, une compréhension solide des enjeux nationaux relatifs à la programmation multisectorielle ;
- Pour l'Université, le Secrétariat a retenu l'option de désigner Raymond Lumbuenamo, Professeur à l'Université de Kinshasa, et à l'ERAIFT, ancien Directeur pays du WWF en RDC et expert à l'USAID, et ce, du fait de sa connaissance approfondie du processus REDD+ en RDC;
- Pour la société civile, un courrier sera envoyé au GTCR-R, indiquant le souhait que le Réseau désigne un expert présent à Kinshasa, ayant une connaissance avérée du Plan d'Investissement REDD+ et de la structure de gouvernance du FONAREDD, une compréhension solide des enjeux relatifs à la programmation multisectorielle.

Pour être membre à part entière du Comité Technique, le représentant/ expert désigné par l'organisation devra être considéré comme qualifié par la Coordination du Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Afin que la nomination soit effective, la Coordination du Secrétariat Exécutif devra donc valider la proposition faite par l'organisation.

3) Fonctionnement du Comité Technique

❖ Conflit d'intérêt

Le Manuel d'opérations du Fonds indique les dispositions suivantes : *« Afin d'éviter les conflits d'intérêts, chaque membre du Comité de Technique doit signifier au Secrétariat Exécutif un possible conflit d'intérêt sur un des points inscrit à l'agenda. Lorsqu'une proposition de programme est soumise au Comité Technique par une organisation participante siégeant au Comité, ou si l'Organisation Participante est partenaire de mise en œuvre ou bien va recevoir indirectement des fonds au travers de ce programme, l'entité n'a pas de voix délibérative lors de l'examen de ce point ».*

Chaque organisation devra indiquer par courrier les éventuels conflits d'intérêt de leur institution et de leur représentant/expert quant aux AMI lancés et donc à l'évaluation des propositions de programme. Ces informations seront partagées à l'ensemble des membres. A chaque réunion du Comité Technique, le membre devra signifier un possible conflit d'intérêt sur un des points inscrits à l'agenda conformément au Manuel d'Opérations. En cas de conflit d'intérêt sur une proposition de programme, le représentant de l'organisation ne pourra pas avoir de voix délibérative sur la proposition concernée.

❖ Réunions

Pour la revue des soumissions aux AMI lancés en juin 2016, trois réunions sont prévues afin de permettre au Comité Technique de finaliser son travail d'analyse, dans des bonnes conditions, en tenant compte de la feuille de route.

Les réunions suivantes du Comité Technique sont prévues :

- 28 juillet : pour les membres présents à Kinshasa, une réunion de renforcement des capacités sera organisée afin de faire un point sur le Plan d'Investissement REDD+, la Lettre d'Intention signée avec CAFI et les TDR des AMI.
- 29 juillet : Réunion de préparation avec l'ensemble des membres avec comme objectifs principaux : i) revue et rappel du mandat des membres et ii) présentation des propositions de programmes reçues par le Secrétariat intérimaire.
- 29-30 Août (date à confirmer d'ici le 5 août) : examen et revue des propositions des rapports d'analyse des propositions produits par le Secrétariat Exécutif intérimaire, pour amendements et recommandations. A envoyer aux soumissionnaires.
- 29-30 Septembre : examen et revue des propositions des rapports d'analyse produits par le Secrétariat intérimaire, pour recommandations finales à transmettre au Comité de Pilotage.

❖ Prise de décision

Deux examens des soumissions sont prévus par le Comité Technique et donc deux rapports produits.

Le premier examen permet de formuler des recommandations aux soumissionnaires afin que ces derniers puissent réviser leurs offres et/ou apporter les éléments d'information/clarification demandés.

Le second examen évalue l'intégration des recommandations dans les propositions et formule des recommandations (positives ou négatives) au Comité de Pilotage. Lors de cette seconde revue, le Comité Technique formule donc une recommandation, soit par consensus soit par scrutin à la majorité qualifiée de

deux tiers des membres présents, sur la proposition de programme REDD+ au Comité de Pilotage ; il s'agira donc (i) soit d'une recommandation positive, (ii) soit d'une recommandation de non éligibilité au cas contraire. Les avis motivés de chacun des membres seront annotés dans le rapport d'analyse soumis au Comité de Pilotage.